



## Acquisition de la nationalite francaise

-----  
Par Visiteur

Tout d'abord bonjour,

voila je suis né le 05 juillet 1956 a Paris 18 (FRANCE) avant l'indépendance mes parents possedaient la nationalité française a leur retour en Algérie apres l'indépendance leurs cartes d'identité française leurs ont été retires par les services de Police Algérienne, j'ai etudier en France jusu' a l'age de 11 ans ce que je vous demande est ce que je peut acquérir ma nationalité française,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

ce que je vous demande est ce que je peut acquérir ma nationalité française,

Dans quel pays résidez vous actuellement?

Avez vous conservé avec la France des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je vis actuellement en Algérie et je n'ai conservé aucun lien

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement vous ne remplissez pas les conditions requises par la loi (art. 24-2 du code civil) pour demander votre réintégration dans la nationalité française.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Mais en 1981 J'ai acquis un recepisse de demande de residence delivre par la prefecture de Bobigny avec une validité de 90 Jours. mais je l'ai pas renouveler dans les delai est ce que je peut pretendre au droit du sol français

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous ne remplissez pas légalement les conditions de réintégration de la nationalité française.

Le titre de séjour (qui était en fait un visa court séjour) dont vous avez bénéficié il y a presque 30 ans ne peut être pris en considération à l'heure actuelle .

Afin d'acquérir la nationalité française il est nécessaire que vous remplissiez les conditions de résidence légale en France puisque vous ne pouvez malheureusement demander une réintégration de la nationalité française.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Que dois je prouver des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial?  
je suis né France de parents français avant l'indépendance ils n'ont pas repudié leur nationalité et seulement leurs cartes françaises ont été retirées par les autorités françaises je vous prie de vouloir m'orienter afin de constituer un dossier valable  
mes remerciements,

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

que dois je prouver des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial?  
Cela signifie que vous devez faire la preuve par exemple que vous êtes marié avec une française, que vous travaillez en France et surtout que vous résidez en France.

je suis né France de parents français avant l'indépendance ils n'ont pas repudié leur nationalité et seulement leurs cartes françaises ont été retirées par les autorités françaises je vous prie de vouloir m'orienter afin de constituer un dossier valable

Du fait de l'acquisition d'une nationalité étrangère, vous avez perdu votre nationalité française. Vos parents avaient le choix de conserver la nationalité française ou non.

Étant donné que vous ne remplissez pas les conditions pour demander la réintégration, vous devez faire une demande d'acquisition de la nationalité française, mais pour cela la condition indispensable est de résider en France.

Cordialement